

Le rôle de la France dans une francophonie dynamique

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Cindy Leoni : « Langue de l'exil, du refuge, de la protection, du renouveau créatif mais aussi de la colonisation, le français s'est offert ou imposé à de nombreux auteurs de talents que les distinctions, prix, et nomination à l'Académie française sont venus saluer et reconnaître.

Pour paraphraser Tahar Ben Jelloun, ces écrivains ne sont pas « de souche » de France mais n'en demeurent pas moins des auteurs français. De Tristan Tzara à Eugène Ionesco, de Milan Kundera à Boualem Sansal, le rayonnement et la modernité renouvelée de la langue française doivent tant à ces pourvoyeurs d'imaginaires sans frontière !

Après l'avis rendu par le CESE en 2009, intitulé « le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie », la section AEI a durant les derniers mois questionné le rôle de la France dans une francophonie dynamique. Cette autosaisine nous a permis d'aborder aussi bien les enjeux économiques que sociaux.

Or, au fil des auditions, nous avons pu mesurer à quel point la francophonie transcende et dépasse les enjeux strictement inhérents à la langue française, composante essentielle, mais non unique, de son essor.

Nous le rappelons dès l'introduction de l'avis : « il ne s'agit pas seulement de partager une langue commune mais bien de donner à la Francophonie les moyens de porter les valeurs communes, de donner ou redonner du sens au projet francophone ».

Ce projet francophone, le Président de la République l'a évoqué à plusieurs reprises lors du discours prononcé à Ouagadougou ou, plus récemment, lors des vœux adressés au corps diplomatique. A cette occasion il a annoncé une large consultation dans le cadre de la préparation du prochain sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Erevan en octobre 2018.

En ayant démarré notre réflexion d'abord au sein d'un groupe de travail puis en section, l'avis présenté aujourd'hui est également la preuve que notre Assemblée, bien que travaillant sur le temps long, est en phase avec les défis de notre temps.

Je ne doute pas que le Conseil et notre rapporteure, qui s'est déjà investie pleinement en ayant été nommée membre de l'UCESIF et en ayant participé activement aux grands rendez-vous internationaux de la Francophonie, saura faire vivre cet avis et ses recommandations.

Je finirai par évoquer la charte de la Francophonie qui, à mon sens, doit guider la démarche que nous engagerons dans l'accompagnement et la mise en œuvre d'une francophonie du XXI^e siècle.

Car de la promotion de nouveaux réseaux économiques à la diffusion de valeurs universelles, la francophonie compose en réalité la colonne vertébrale d'un idéal :

Celui qui transformerait les échanges économiques exclusifs Nord-Nord en échanges réciproques Sud/Nord ;

Celui qui aurait pour ambition de contribuer à la réalisation des ODD conformément à l'avis rendu par le CESE en octobre 2016 et notamment à l'ODD n°4 ;

Celui qui contribue à défendre les libertés, la Liberté ;

Celui qui s'inscrit systématiquement dans les mouvements pour l'Égalité ;

Celui qui à chaque fois se doit d'œuvrer pour la Fraternité.

Car la portée de la Francophonie de demain ne reposera pas uniquement sur le nombre de ses locuteurs, mais sur la force qu'une vision partagée du Monde offre à ceux qui s'en saisissent pour se dresser contre les injustices et accompagner les élans d'émancipation.

L'avis présenté aujourd'hui propose d'accompagner cette ambition, c'est pourquoi je le voterai ».

Nacer Kettane : « Paradoxalement, il semblerait que le principal adversaire de la Francophonie soit la France elle-même.

Marie-Béatrice Levaux rappelle à juste titre dans son excellent avis, que je voterai, les pertes d'influence en Afrique au profit de pays comme le Qatar ou l'Arabie Saoudite et même la Chine qui lentement mais sûrement s'installe. Même l'Europe n'échappe pas à cette désaffection où l'anglais a supplanté le français dans de nombreux secteurs et institutions.

L'audiovisuel extérieur n'est pas en reste, et la bonne tenue du groupe France Medias Monde ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt.

Longtemps, une francophonie dite de la parabole venait compléter et enrichir une francophonie scolaire et universitaire issue de l'histoire, notamment au Maghreb.

L'abandon des crédits soutenant les programmes en français diffusés à l'étranger via différentes chaînes de télévision a permis à d'autres d'occuper la place. C'est ainsi que les groupes Arabsat, puis NileSat ont pénétré progressivement, linguistiquement et idéologiquement l'ensemble de ces pays.

Si la diplomatie doit être à l'évidence au service de la Francophonie, je ne suis pas sûr que la Francophonie, elle, doive être constamment et obligatoirement au service de la diplomatie.

La proposition du CESE d'associer la société civile francophone transnationale à la gouvernance de la Francophonie institutionnelle en créant des conseillers civils permettrait de dynamiser une francophonie figée à beaucoup d'égards.

La mondialisation est là : « Nous sommes tous des pays en développement » et une francophonie multilatérale renouvelée doit voir le jour.

De nombreux pays à travers le monde manifestent de près ou de loin « une envie de France ». De la Révolution française aux vignobles du Bordelais, de la Déclaration des droits de l'Homme aux trésors du musée du Louvre, de l'exception culturelle aux grands couturiers, du TGV, métro, aéronautique

aux innovations technologiques et industrielles, des lettres françaises au Gault et Millau, cette envie prend des contours multiples.

Cette envie de France « enivre » toute la planète de Téhéran à Abu Dhabi, de Dakar à Rio, d'Alger à Calcutta, de Riad à Bucarest.

La Francophonie à elle seule ne suffit plus à fédérer ces « envies », à fédérer ces « souhaits ». La Francophonie institutionnelle y est vécue comme relevant d'un « tout ou rien » rigide qui effraie et tient à distance des pays qui pourtant aimeraient « choisir » leur tempo et leur menu.

C'est pourquoi, la notion de francophilie active pourrait s'appliquer à des engagements ponctuels, plus ou moins renouvelés dans le temps qui peuvent se constituer en tant que tel ou rejoindre éventuellement un cadre plus élargi : celui de la Francophonie traditionnelle.

La Francophilie active constituerait alors un « espace porte » où le pays, l'acteur, l'institution, concernés pourraient choisir forme, fond, calendrier, etc. en toute liberté.

Cette liberté lui confère alors le statut de décideur de sa propre dynamique. En retour, le bénéfice inestimable alors engrangé par la francophonie et la France de manière générale permet sans cesse de poser de nouvelles fondations pour de vrais partenariats dont la réciprocité et le respect mutuel créeront la confiance.

Enfin, parce que le sport est la deuxième langue partagée de la francophonie, la recommandation n° 7 répond parfaitement à notre collègue Bernard Amsalem. Remettre au cœur des « Jeux de la Francophonie » les Fédérations sportives dans l'organisation des compétitions sportives, et en faire les Jeux de la Jeunesse, permettant de sauver cet événement de plus en plus « isolé » dans un calendrier international de plus en plus concurrentiel ».